



Uwo uri wese ubahirizwa

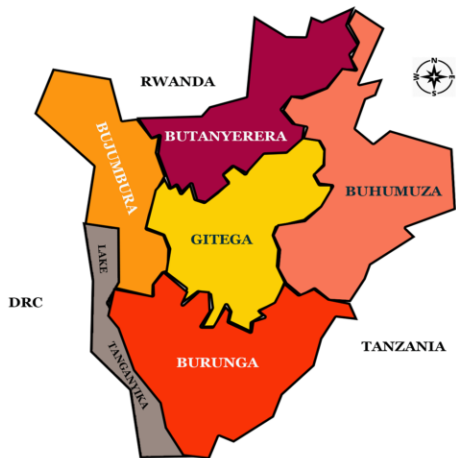
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°533 du 29 Juin au 05 Juillet 2026

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 05 Juillet 2026, au moins 875 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 87 victimes sont réapparues et 788 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P5
I. CONTEXTE.....	P5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P7
III. DROITS SOCIO- ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....	P12
IV. DROITS CATÉGORIELS	P13
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P13

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie

ECOFO : Ecole Fondamental

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PDC : Parti Démocratique Chrétien

SNR : Service National de Renseignement

VBG : Violence basée sur le Genre

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	6
I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	6
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	7
II.1. DROIT À LA VIE.....	7
II.1.1. HOMOCIDES VOLONTAIRES.....	7
II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES IMBONERAKURE.....	7
II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS	8
II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU PHÉNOMÈNE DE JUSTICE POPULAIRE.....	9
II.1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET OU PORTÉES DISPARUES	9
II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	9
II. 2.1. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	9
II.2.1.1. VIOLENCES DOMESTIQUES	9
II.2.1.2. VIOLS.....	10
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	11
II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	11
III. DROITS SOCIO- ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....	12
III.1. DROIT À L'ÉDUCATION.....	12
IV. DROITS CATÉGORIELS	13
IV. 1. DROIT DE L'ENFANT	13
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	13

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 29 juin au 05 juillet 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire et la gouvernance. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits catégoriels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période : au moins 7 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres et 2 autres tuées dans une violence conjugale, 1 enlevée, 4 victimes de VBG dont 2 viols sur filles mineures ainsi que 100 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 4 femmes tuées dont 2 tuées par leurs époux et 2 fillettes violées.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Célébration de la 64^{ème} anniversaire de l'Indépendance de notre pays, en province Buhumuza

C'était un jour mémorable pour le Burundi, alors que la commune de Ruyigi se préparait à célébrer le 64^{ème} anniversaire de son indépendance. Les festivités avaient débuté par une messe d'action de grâce, célébrée avec ferveur à la cathédrale locale. Monseigneur Blaise Nzeyimana, évêque du diocèse de Ruyigi, s'était levé pour délivrer une homélie poignante, rappelant l'amour inébranlable pour la patrie que le prince Louis RWAGASORE incarnait. Cet amour, disait-il, était un exemple pour tous les Burundais, et il exhortait les fidèles présents à puiser leur inspiration dans la vie de ce héros national.

Il a insisté sur l'importance de respecter les préceptes divins qui nous commandent d'aimer notre prochain, et a souligné que l'indépendance de notre nation ne pourrait se consolider que par une indépendance économique durable. L'Évêque, avec une voix pleine de conviction, a également appelé les dirigeants de la nation à suivre l'exemple du prince, à gouverner avec justice et équité, et à partager les richesses du pays sans discrimination, rappelant que le Burundi appartient à chacun de ses citoyens.

Après cette belle cérémonie religieuse, les festivités se sont poursuivies au stade URUMURI de Ruyigi, où un défilé dynamique

a eu lieu, accompagné de discours appropriés. La scène était embellie par la présence de Madame Dénise Ndaruhekeye, la Gouverneure de la province de Buhumuza, ainsi que des directeurs provinciaux et des chefs de services. Le discours principal, lu par la Gouverneure, a abordé des souvenirs tragiques de l'histoire du pays tout en évoquant le rôle de l'Église catholique via le Parti Démocratique Chrétien (PDC), qui, à l'époque de l'indépendance, prônait une approche prudente face à l'auto-gouvernance.

Le chef de l'État n'a pas manqué de mentionner certains partis politiques et organisations de la société civile, insinuant qu'ils semblaient toujours servir les intérêts des colonisateurs. Cette réflexion a suscité des réactions mitigées dans l'assemblée, notamment l'étonnement de voir comment, après plus de six décennies d'indépendance, le parti au pouvoir continuait à pointer du doigt les dirigeants d'autrefois, au lieu de s'attaquer aux problèmes contemporains tels que la corruption, l'insécurité et le manque de biens essentiels. Beaucoup voyaient dans cette attitude une échappatoire face aux véritables défis pressants du pays.

En clôturant son intervention, la Gouverneure de Buhumuza a fait connaître à

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

l'assemblée les directeurs provinciaux et les chefs de services récemment nommés à la suite d'une réorganisation administrative. Elle a aussi appelé chaque membre de la population à prendre part aux travaux de construction du bureau provincial de Buhumuza, en lançant un appel à chaque citoyen de la province, âgé de

18 ans et plus, pour contribuer à hauteur de 2 000 Fbu. Ce moment de solidarité et d'engagement communautaire était le reflet d'un Burundi qui aspire à une indépendance véritable, nourrie par l'unité et le développement.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Plus de 300 personnes empoisonnées, en commune Gisuru, province Buhumuza

Le 27 juin 2026, sur la colline de Ruveri, dans la commune de Gisuru, province de Buhumuza, plus de 300 individus ont été victimes d'un empoisonnement. Cet incident s'est produit alors qu'ils participaient à une cérémonie de dot sur cette colline. Le coupable aurait introduit du poison dans le jus de banane, ciblant une famille de confession protestante, ce qui a conduit à l'intoxication de tous les participants à ces rites de dot. Les personnes atteintes ont été transportées vers divers

établissements hospitaliers de la région, notamment l'Hôpital de Kinyinya, l'Hôpital de Gisuru, l'Hôpital du district sanitaire de Ruyigi et l'Hôpital Rema de Ruyigi. Parmi les 312 individus affectés, une seule personne a perdu la vie, tandis que 311 autres ont réussi à survivre. D'après le chef de la colline de Ruveri, seules cinq personnes demeurent hospitalisées dans les structures de santé mentionnées ci-dessus, les autres étant déjà retournées auprès de leurs familles.

Fouille-perquisition en commune Karusi, province Gitega

En date du 3 juin 2026, vers 6 heures, dans le quartier Gatara, sur la colline et zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, après deux semaines de permutation des policiers, le nouveau commissaire zonal dont le nom n'est pas encore connu a opéré une fouille

perquisition. Cette fouille visait les gens qui vendent clandestinement du carburant et ils ont saisi 40 litres chez Bigirimana alias SAKE mais il n'a pas été arrêté sauf qu'il a transporté lui-même les deux bidons jusqu'à la police.

I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE

Annulation et reprise des examens en commune Mwaro, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 juillet 2026 indique qu'à l'École Fondamentale Raro, laquelle est située en zone Makamba de la commune Mwaro, dans la province Gitega. Vianney Ndikuriyo, le Maître Responsable à cette école, qui occupe également le poste d'adjoint du Directeur, a été impliqué dans une affaire qui soulève des préoccupations éthiques et morales. Ce dernier aurait donné quelques questionnaires d'examen du 3ème trimestre à une élève nommée N.G., âgée de 15 ans, qui est en classe de 8ème, après avoir couché avec elle dans un hôtel qui se trouve dans la zone Nyakararo, toujours dans la même

commune.

Selon des sources présentes sur le terrain, il est important de noter que ce responsable scolaire est également le Président de la Ligue des jeunes Imbonerakure dans cette zone de Makamba, ce qui soulève des questions sur l'abus d'autorité. Les mêmes sources rapportent que les examens jugés frauduleux ont été annulés et refaits ultérieurement après que certains élèves courageux aient pris le risque de signaler que l'une de leurs camarades avait reçu ces questionnaires d'examen en toute illégalité.

I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 6)

Des extorsions d'argent dans la Direction Communale de l'Enseignement Muyinga, province Buhumuza

Du jamais vu, le vol et des fraudes dans le paiement des frais jugés de séjour pour les enfants qui iront faire l'examen d'Etat au Lycée de Rugari sont les principales causes de maltraitance de ces enfants.

Selon notre source sur place, l'origine de ce problème est l'agent responsable de la Direction Communale de l'Education à Muyinga, nommé Abel Nkurunziza. Ce dernier aurait complètement échoué à donner le champ d'action envers les directeurs d'écoles ayant des classes terminales. C'est ainsi qu'ils se sont donné la permission de demander de l'argent un après l'autre comme il l'entend.

De nombreux exemples sur la manière dont chaque élève doit contribuer par rapport à son école :

1. Lycée communal Muyinga : 75.000 Fbu par élève
2. Lycée Saint André de Mukoni : 100.000 Fbu par élève
3. Lycée Mukoni : 60.000 Fbu
4. Petit Séminaire St Pie : 55.000 Fbu
5. CEA School : 65.000 Fbu

Signalons que cet argent équivaut à 4 jours de restauration qu'ils vont passer en train de faire l'Examen d'Etat.

Fermeture des kiosques en commune Rutana, province Burunga

Dans l'après-midi du 30 juin 2026, dix kiosques du quartier Birongozi, de la ville et commune Rutana, province Burunga, ont été temporairement fermés sous l'injonction du gouverneur de ladite province, Parfait

Mboninyibuka pour manque d'hygiène. Cette autorité interpelle les autorités de la base au niveau communal à mener une sensibilisation de la population en faveur de l'hygiène.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. PERSONNES TUEES PAR LES IMBONERAKURE

Un homme a été tué par des Imbonerakure dans la commune Bubanza, province de Bujumbura

A Bubanza, un homme du nom de Nkinamugwanko, d'une soixantaine d'années a été tué le 4 juillet 2026 vers 9heures. Il se rendait à une prière lorsque deux Imbonerakure l'ont attaqué à la machette. Il est mort sur place. Le drame s'est passé sur la colline Gitanga, zone Muramba, commune Bubanza, province Bujumbura.

Selon l'administration locale, il serait accusé de sorcellerie. Mais il y'avait quelques années un

différend lui opposaient avec les membres élargies de sa famille , un conflit foncier. Deux principaux suspects dans cette affaire ont fui.

En représailles, les membres de sa famille ont tenté de se faire justice, en coupant les plantations de bananiers, en brûlant les habitations de cette famille adverse. Trois ménages de cette famille visés ont quitté leurs ménages craignant pour leurs sécurité.

La police a arrêté 2 fils de Tite, qui sont au cachot au commissariat de police de Bubanza .

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Un corps sans vie retrouvé en commune Ruyigi, province Buhumuza

En date du 30 juin 2026, dans la plantation d'eucalyptus se trouvant à la colline Nyakayi, commune Ruyigi, province Buhumuza, le corps sans vie d'une femme appelée Riziki, âgée d'environ 50 ans, réfugiée congolaise a été retrouvé par les enfants qui gardaient les chèvres.

Selon des sources sur place, Riziki est originaire du camp des réfugiés congolais de Nyankanda et a été tué par des personnes non encore identifiées.

La victime rentrait du camp des réfugiés congolais de Busuma se trouvant en commune de Bweru pour rejoindre le camp des réfugiés congolais de Nyankanda se trouvant en

commune de Butezi, province Buhumuza.

Ces personnes lui ont tendu l'embuscade en cours de route et son corps présentait des traces au niveau de la gorge montrant que la victime aurait été étranglée.

La victime avait passé la journée au camp des réfugiés de Busuma où elle était allée récupérer son argent qu'un membre de sa famille résident actuellement aux Etats Unis d'Amérique lui avait envoyé par intermédiaire d'un certain Shukuru du camp de Busuma.

Deux personnes dont Shukuru et un certain Ramazani ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bubanza, province Bujumbura

En date du 1er juillet 2026, le corps sans vie de Joseph Nyamibara, un homme âgé de plus de 50 ans originaire de la colline Kanazi en zone Musigati, a été retrouvé dans une fosse remplie d'eau au marché de la zone Kivyuka, en commune Bubanza, province Bujumbura. Cette fosse se trouve sur le site d'un marché en chantier, inachevé depuis plus de dix ans, et aurait initialement servi de puits perdu. La veille, soit le 30 juin 2026, la victime s'était rendue à ce marché pour faire des achats avant

de disparaître. Après sa découverte, le corps a été conduit à la morgue de l'hôpital de Bubanza.

Interpellé à ce sujet, le chef de la zone Kivyuka s'est muré dans le silence et n'a fait aucune déclaration. A ce jour, aucune arrestation ni interpellation n'a été effectuée dans le cadre de l'enquête, et les proches de la victime demandent instamment que justice soit faite.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bubanza, province Bujumbura

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 29 juin 2026 indique qu'en date du 28 juin 2026 en début d'après-midi, sur la colline Mwanda, zone Muramba, commune Bubanza, province de Bujumbura, un corps sans vie d'une femme nommée Syvane Ndayarinze, âgée d'au moins 70 ans, a été retrouvé dans un champ de palmiers.

Selon des témoins oculaires, le corps de la défunte présente des blessures graves sur la tête montrant qu'elle a été frappée au niveau de la tête à l'aide d'un gourdin et égorgée avec une machette. Sylvane Ndayarinze venait de

s'installer sur la sous-colline Ciya, mais, continuait d'aller travailler dans ses terres et champs se trouvant sur ladite colline de Mwanda. Les mêmes sources précisent que le corps de cette femme a été découvert alors qu'elle avait été accompagnée par un certain Clovis Habimana, son petit-fils de 19 ans et en même temps Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Suspecté pour cet assassinat, cet Imbonerakure a été arrêté par la police puis conduit dans le cachot du commissariat communal de Bubanza afin de poursuivre des enquêtes.

II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU PHÉNOMÈNE DE JUSTICE POPULAIRE

Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune et province Gitega

Le 30 juin 2026, vers 10 heures, le corps sans vie de Munyene Venant âgé de 21 ans, fils de Ndayiragije Pasteur et d'Eugénie, originaire de la colline Ngundu, a été retrouvé devant le domicile de Ndikumana Constantin, sur la colline Mwanzari, zone Makebuko, commune et province de Gitega.

Selon les informations recueillies auprès de notre source, la victime avait été accusée d'avoir volé une chèvre sur la colline Nyamagandika, située dans la même zone.

Notre source indique que Ndayisenga Eric, qui

aurait dirigé un groupe d'Imbonerakure et qui l'avait arrêté, a été interpellé par la police de la commune Makebuko pour continuer les enquêtes.

Toujours selon les mêmes informations, la victime aurait été violemment battue après son arrestation par les Imbonerakure, jusqu'à perdre connaissance.

Constatant la gravité de son état, l'OPJ Ntakirutimana Anicet aurait ordonné son évacuation vers l'hôpital de Makebuko mais en vain car il a fini par rendre son âme.

II.1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET OU PORTÉES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Ntakangwa, province Bujumbura

En date du 4 juillet 2026, vers 9 heures, sur la route Gasenyi, commune Ntakangwa, province Bujumbura, Déogratias Ndayisaba, âgé de 37 ans, résident dans le quartier et zone Gikungu, commune Ntakangwa, province Bujumbura, a été kidnappé par des gens en tenue de la police burundaise.

Selon des témoins et proches qui ont assisté à cette scène, ce jeune homme était sur une moto taxi comme simple client où il allait acheter un fil électrique à la gare du Nord de

la capitale économique Bujumbura.

Arrivé à l'extrémité de la route de Gasenyi, Déogratias Ndayisaba a été attrapé par des éléments de la police nationale juste après être descendu de la moto. Les mêmes témoins expliquent que ces policiers l'ont embarqué à bord d'une camionnette Toyota double cabine de couleur blanche et aux vitres teintées, dont le numéro d'immatriculation du véhicule n'a pas pu être identifiée, qui a ensuite démarré à vive allure vers une destination inconnue.

II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II. 2.1. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

II.2.1.1. VIOLENCES DOMESTIQUES

Une femme tuée par son mari en commune Gisuru, province Buhumuza

En date du 30 juin 2026, vers 19 heures, sur la colline Gacokwe, commune Gisuru, un homme du nom de Sirabahenda, âgé de 38 ans, a tué sa femme prénommée Léocadie, âgée de 34 ans, par 2 coups de machette : un coup au niveau du visage et un autre coup au niveau du cou.

Selon des sources sur place, ils sont tous

membres du parti CNDD-FDD, ayant 3 enfants, les conflits familiaux seraient à l'origine de ce meurtre. Le mari accuse son épouse d'être enceinte dont il n'est pas auteur. Après le crime, l'auteur s'est rendu au poste de police de Gisuru où il est pour le moment détenu.



II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (Suite de la page 9)

Une femme tuée par son mari en commune Ntahangwa, province de Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en du 2 juillet 2026 indique qu'en date du 27 juin 2026, un féminicide a secoué le quartier Gitega, situé dans la zone Kinama de la commune Ntahangwa, en province de Bujumbura. Au cours de la nuit, un homme identifié sous le nom d'Ibrahim Boas a étranglé son épouse, Evelyne, pendant son sommeil. Le mobile du crime réside dans un conflit conjugal persistant lié à la gestion du patrimoine de la victime. Commerçante de vêtements au marché de Ruvumera, Evelyne

possédait plusieurs parcelles de terre héritées de ses parents, des biens que son mari cherchait constamment à s'approprier tout au long de leur vie commune. Après avoir envisagé un divorce, l'époux s'était ravisé face au risque de perdre ses droits financiers sur ce patrimoine, planifiant alors le meurtre pour capter l'intégralité de la succession. Après avoir mis son plan à exécution, l'auteur présumé des faits s'est rendu de lui-même à la police de la zone Kinama le lendemain, le 28 juin 2026.

Un homme blessé par son épouse a colline kinyamukizi zone kabuye commune kayanza dans la province de Butanyerera

En date du 29 juin l'an 2026, un homme de 52 ans originaire de la sous-colline Mbaba, colline kinyamukizi zone kabuye commune kayanza dans la province de Butanyerera a été poignardé à l'aide d'une matraque par sa femme Ndereyimana Marie de 40 ans. Les sources sur place disent que le couple vivait en perpétuels conflits conjugaux à cause de l'ivresse et la dilapidation des biens familiaux

de tous les deux côtés. Les mêmes sources disent que la femme a failli d'ailleurs tuer à l'aide d'un couteau le mari mais que les voisins sont intervenus à temps avant que l'incident ne se produise. La victime a été évacuée au centre de santé Kabuye pour subir des soins et la présumée auteur a été appréhendée et conduite au cachot du commissariat de police à Kayanza.

II.2.1.2. VIOLS

Une tentative de viol d'une femme en commune Rutana, province Burunga

En date du 28 juin 2026, vers 22 heures, sur colline et zone Gihofi, commune Rutana, province Burunga, à l'Hôpital Gihofi, une femme appelée N.E a failli être violée par Japhet Bangurambona, infirmier bénévole à cet Hôpital. Selon des sources sur place, N.E. a amené son enfant à l'Hôpital de Gihofi pour le faire soigner et cet enfant a été hospitalisé et sa mère est devenue garde malade au moment où Japhet assurait la garde dans cet Hôpital.

Ainsi vers 22 heures, Japhet a appelé N.E. dans le cabinet en lui disant qu'il voulait changer le traitement pour le malade et il a fermé la porte et a commencé à tenter le viol, la maman a crié haut et fort et les autres gardes

malades lui a sauvé. Les gardes malades ont appelé la police et cette dernière a conduit Japhet au cachot de la zone Gihofi, la même date du 28 juin 2026.

Selon les mêmes sources, le soir du 2 juillet 2026, le Tribunal de Grande Instance de Rutana a condamné Bangurambona Japhet, dans une audience de flagrante, à quatre ans de servitude pénale pour tentative de viol. Il devra également verser 500 000 FBU de dommages et intérêts à la victime. À défaut de paiement, il purgera une peine supplémentaire de deux ans et six mois d'emprisonnement. Depuis le 2 juillet 2026, il loge dans la prison centrale de Rutana.

Une fillette violée en commune Karusi, province Gitega

En date du 04 juin 2026, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, un jeune garçon nommé Nestor Igirukwishaka, âgé de 13 ans, a

violé une jeune fille de 6 ans du nom de A. M.I. quand ils étaient dans une fête de mariage de l'oncle de cette fillette orpheline de père et sa mère l'a laissé chez ses

II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (Suite de la page 10)

grands-parents paternels et ce garçon travaille comme gardien de vaches chez une voisine. Pour le moment, les autorités collinaires ont conduit les deux à l'hôpital de Buhiga pour les

consultations et on attend les résultats de l'expertise médicale et les décisions qui en sortiront.

Une fillette violée en commune Kiganda, province Gitega

En date du 29 juin 2026, sur la colline Nkomwe, zone Kiganda, commune Kiganda, une fillette du nom de G.K. de 5 ans a été violée par Vianney Ninganza, voisin, âgé de 28 ans, cultivateur et membre des Imbonerakure.

La victime était seule à la maison seule quand sa mère J.N.était allée puiser de l'eau à une borne fontaine qui se trouve à quelque 800 mètres de chez elle.

Vianney Ninganza avait guetté le départ de la mère de l'enfant et s'est introduit dans l'enclos. Il a offert un beignet à l'enfant et l'a violée.

Quand la maman est rentrée, l'enfant était en

train de pleurer toute nue. Il y avait des signes évidents de viol, et l'auteur avait oublié son chapeau là-bas que la maman a reconnu, et qui sera l'une des preuves.

La victime a été amenée à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé le viol.

L'auteur présumé a été arrêté par les autres Imbonerakure et amené au commissariat de police de Kiganda où il est détenu au cachot. D'aucuns craignent qu'il aille être relâché sans jugement.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Arrestations massives d'une centaine de personnes de familles visées par des litiges fonciers en commune Cibitoke, province Bujumbura

Entre le 24 juin et le début du mois de juillet 2026, la police et l'administration ont mené une opération de fouilles-perquisitions et arrêté environ une centaine de personnes, réparties au sein de 15 familles originaires de la localité de Miduha, dans la sous-colline Rubuye, commune Cibitoke, province Bujumbura.

Officiellement justifiées par des contrôles migratoires de routine pour défaut de nationalité burundaise ou mariage avec des étrangers, ces détentions sans assistance juridique ciblent des habitants concernés par

un conflit d'expropriation foncière vieux de plus de dix ans.

Selon des sources locales et policières, ces arrestations visent à disperser les membres de cette communauté, actuellement regroupés dans le centre urbain de Rugombo et liés professionnellement à l'entreprise RUGOFARM, afin de bloquer d'éventuels recours collectifs devant des juridictions internationales contre les expropriations impliquant des officiels de l'Etat.



Uwo uri wese ubahirizwa

III.1. DROIT À L'ÉDUCATION

Des travaux communautaires punitifs, paralysant les autres activités en commune Kirundo, province Butanyerera

Dès août 2025 le pays a pris comme priorité agricole, la culture des avocats. La commune Kirundo, en province Butanyerera, a pris le devant par le secrétaire du parti CNDD-FDD, Tite Habimana qui a donné une obligation de planter au moins dix avocats pour chaque ménage de la commune Kirundo. Les terres domaniales toutes sont devenues des champs des avocats et les bords de chaque route s'alignent des avocats. En cette période de sécheresse, les travaux communautaires se font pendant 3 jours par semaine en apportant des bidons d'eau pour arroser les plantes d'avocat. Une amende est infligée à quiconque s'absente dans ces travaux. Lors des visites de mobilisation du secrétaire du parti CNDD-FDD en commune Kirundo, les activités sont

paralysées. Tout le monde doit participer et même les fonctionnaires et les élèves. Certains administrateurs locaux prennent des mesures anticonstitutionnelles en donnant des congés non prévus par la loi ou le report des activités déjà envisagées. De cas similaire s'est manifesté dans l'ancienne commune de Ntega et Bugabira où les calendriers des examens et celui de la proclamation ont été reportés à la suite de la visite de Tite Habimana dans le travail d'arroser les avocats. Tout le monde est appelé à mettre en œuvre le programme du parti CNDD-FDD quoi qu'il soit. Il est difficile de distinguer l'administration et le parti au pouvoir.

Manque des enseignants en commune Kirundo, province Butanyerera

Depuis l'année 2015, une carence des enseignements s'est installée petit à petit et maintenant c'est devenu très grave. Pour pallier ce problème, on a engagé les enseignants bénévoles bénéficiant d'un remerciement provenant de la contribution des parents. Ce manque criant d'enseignants s'est aggravé en 2025 avec la nouvelle structure administrative qui a puisé du personnel dans le secteur éducatif vers le secteur administratif. L'administration de la commune Kirundo a collecté une somme de 3 000 fbu par ménage dans le but d'encourager les volontaires. On leur avait promis de leur donner chaque mois une somme de 80 000 fbu pour les D7 et 100 000 fbu pour les BAC3. Mais au cours du palier 3,

rien n'a été donné et certains bénévoles avaient refusé de donner les résultats tant qu'ils étaient payés. A titre illustratifs, ceux de l'ECOFO Kiyonza ont été incarcérés pendant 2 jours pour motif qu'ils n'ont pas droit de ne pas donner les résultats des élèves même s'ils n'ont pas été payés. Mais avant cette mesure, la direction communale de l'éducation avait proposé aux directeurs des écoles dont il est ressorti de collecter 1 000 fbu/ élève afin de recouvrir ce manquant du palier 3. Les parents grondent disant la signification de la gratuité de l'éducation tant qu'ils donnent chaque année une dizaine de mille pour payer les enseignants bénévoles.



Uwo uri wese ubahirizwa

IV. DROITS CATÉGORIELS

IV. 1. DROIT DE L'ENFANT

Maltraitance et abandon scolaire d'une jeune fille en commune Mwaro, province Gitega

Une information communiquée à la Ligue Iteka en date du 5 juillet 2026 fait état d'une jeune fille nommée Irakoze Ciella, élève en classe de 9ème au Lycée communal Mwaro I, originaire de la sous-colline Rugenge, colline Gihinga, située dans la commune de Mwaro, province de Gitega. Cette dernière a passé l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026 dans le foyer d'une autre famille. Elle réside au sein de la famille d'Eric, dont l'épouse occupe le poste de préfète des études au Lycée communal Mwaro I, établissement où elle poursuit sa scolarité. Actuellement âgée de 15 ans, Irakoze est le fruit de l'union entre son père, Evariste, et la petite sœur de l'épouse de Evariste, venue

s'occuper de sa sœur aînée à l'époque d'accouchement. À l'heure actuelle, la mère d'Irakoze est remariée sur la colline de Nyamurenge. Étant dans l'incapacité de vivre avec sa mère, elle résidait chez son père et sa belle-mère, qui est également sa tante maternelle. Il convient de noter que Gaudence, cette belle-mère, l'avait maltraitée, d'autant plus que son père était au travail loin de leur domicile à Bujumbura. Selon des informations émanant de la colline Gihinga, il est rapporté que la belle-mère avait l'habitude de la réveiller à 4 heures du matin afin qu'elle se charge de transporter du fumier dans les champs.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande aux autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

Au Gouvernement du Burundi de:

1. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
2. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
3. Enquêter sur les phénomènes des corps sans vie retrouvés dans les différentes localités du pays et sans aucune action n'est entreprise par le gouvernement,
4. Prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.

Au ministre de la santé :

1. Renforcer des mécanismes de prévention et de signalement des violences sexuelles dans les structures de santé,
2. Mettre en place de dispositifs de plainte confidentiels,
3. Renforcer la surveillance dans les services de garde de nuit,
4. Sensibiliser le personnel soignant au respect de l'éthique professionnelle,
5. Appliquer des sanctions administratives et disciplinaires, indépendamment des poursuites judiciaires, contre tout agent reconnu coupable de tels actes.